



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 26 novembre 2018

Délibération PNMEPMO_dél_cdg_2018_09

Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 13 juillet 2018

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.131-8, L. 334-3 à L. 334-8, R. 334-31 à R. 334-38,

Vu le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter préfectoral modificatif 111 / 2018 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Le conseil de gestion adopte la décision suivante :

Article 1 :

Le conseil de gestion approuve le compte-rendu ci-annexé du conseil de gestion du 13 juillet 2018

Article 2 :

Le directeur de l'Agence Française pour la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le 26 novembre 2018,

Le président du conseil de gestion

Dominique GODEFROY



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion
Séance du 13 juillet 2018

Cap Hornu (Saint Valery S/Somme)

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Présents :

- Les commissaires du gouvernement :
 - ✓ M. Thierry DUSART, adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord
 - ✓ M. Benoit LEMAIRE, sous-préfet d'Abbeville
- 49 membres du conseil de gestion présents ou représentés (sur 60 membres, dont 1 voix consultative).

La liste des membres présents est détaillée en annexe. Le quorum, fixé à 30 membres présents ou représentés, est atteint.

La réunion est coprésidée par MM. les commissaires du gouvernement.

M. HAUSSOULIER, maire de Saint-Valery-sur-Somme et président du SMBSGLP, accueille les membres du conseil de gestion et remercie les préfets et le directeur du Parc pour le choix du site.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. LEMAIRE, Commissaire du gouvernement, démarre la séance avec la lecture de l'ordre du jour et demande si des membres veulent ajouter un point d'information.

Aucune autre remarque n'est faite, M. LEMAIRE soumet l'approbation de l'ODJ au vote du conseil de gestion.

Décision

Approbation à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 11 avril 2018

M. LEMAIRE, Commissaire du gouvernement, propose de passer au vote du procès-verbal du dernier conseil de gestion et demande si des modifications sont à apporter ; lui-même a quelques corrections de forme à apporter, rien qui ne remette en cause le document (les modifications ont été intégrées au compte rendu par secrétariat du Parc).

Aucune autre remarque n'étant faite, M. LEMAIRE soumet l'approbation du procès-verbal au vote du conseil de gestion.

Décision

Approbation à la majorité (1 abstention)

3. Elections du président, des vice-présidents et membres du bureau

M. LEMAIRE, Commissaire du gouvernement, propose un petit rappel « juridique » ; l'arrêté interpréfectoral de nomination a été envoyé la veille aux membres du conseil de gestion, car plusieurs structures n'avaient pas envoyées leurs délibérations ; certaines n'ayant pas encore délibérées.

Il précise également que depuis le 08 juillet, le conseil de gestion n'existait plus en tant que tel car le mandat des 5 ans était arrivé à son terme.

a) Election du président

M. FASQUEL, Directeur délégué, fait un rappel des règles sur le déroulement de cette élection (voir règlement intérieur du conseil de gestion) :

- ➔ Election à bulletin secret pour le président,
- ➔ Présidence assurée par les commissaires du gouvernement jusqu'à la proclamation des résultats (le président assurant le bon déroulement des élections des vice-présidents et des membres du bureau),
- ➔ Tous les membres du conseil votent,
- ➔ Les bulletins blancs ou nuls ne sont pas comptabilisés dans le nombre de suffrages exprimés,

➔ Plusieurs tours peuvent être nécessaires (maximum 3). Pour être élu au 1^{er} tour, il faut la majorité absolue des suffrages exprimés ; au 2nd tour, ne sont retenus que les 2 candidats arrivés en tête et s'il n'y a pas de majorité absolue, un 3^{ème} et dernier tour est nécessaire et le candidat ayant retenu le maximum de voix est élu. S'il y a égalité, le doyen d'âge est proclamé élu.

M. FASQUEL propose de donner la parole à ceux ou celles qui souhaitent faire acte de candidature pour cette élection, avant de passer au vote (2 urnes tourneront pour faciliter le déroulement du vote).

M. LEMAIRE, Commissaire du gouvernement, interroge l'assemblée afin de savoir s'il y a des interrogations sur les procédures citées pour cette élection et demande s'il y a des souhaits d'expression.

M. RAPIN, Région Hauts de France, souhaite proposer la candidature de M. GODEFROY, président démissionnaire, au regard de sa présidence sans faille et exceptionnelle.

M. LEMAIRE, Commissaire du gouvernement, prend acte de cette candidature et demande s'il y en a d'autres. Il fait procéder aux opérations de vote (une candidature).

Décision **Election de M. GODEFROY à la majorité absolue**
Vote à bulletin secret (45 voix « Pour » / 3 bulletins « blanc »)

M. GODEFROY, président réélu, remercie les membres du conseil pour cet élan de confiance, surtout après tout ce que le conseil a connu et traversé ces derniers mois. L'instance du parc doit s'inscrire dans une nouvelle dynamique constructive. Depuis la création du Parc, il rappelle que les 2 premières années ont été consacrées à l'élaboration du plan de gestion ; cette feuille de route doit être la source d'inspiration pour rebondir et se détacher des événements de ces derniers mois. Tout reste à faire pour construire le Parc et mener à terme ses différents projets, dans son périmètre et sans ingérence.

Il estime que le retour de l'avis conforme est important bien que le périmètre d'actions soit différent.

Bien que le dossier éolien soit passé, il conviendra de veiller au respect des « prescriptions et réserves » reprises par le conseil d'administration lors de la mise en place de ce parc éolien, qui devrait se faire, suite aux annonces du président de la République.

Au-delà de tous ces sujets, le conseil devra mettre en place un certain nombre d'actions et poursuivre la stratégie de sensibilisation environnementale de tous les publics (associations, élus, ...), au-delà des aires marines éducatives.

Il restera également à finaliser l'installation du siège du Parc, à ARENA (St Etienne au Mont) en janvier 2019. Cela donnera la possibilité de faire connaître le Parc, de le positionner car il s'agit d'un projet de territoire. A moyen terme, le Parc sera probablement implanté en baie de Somme (une antenne du Parc pourrait être installée dans les locaux gérés par l'université Jules verne à Saint Valéry sur somme, locaux partiellement occupés par le GEMEL).

Beaucoup de projets et d'actions seront à réaliser pour mettre en œuvre le plan de gestion. Le programme d'actions 2019 sera à valider dans les prochains mois, ainsi que la mise en place de groupes de travail thématiques sur plusieurs thèmes qui ont été identifiés : patrimoine naturel, pêche, tourisme... En effet, il est nécessaire de travailler en dehors du conseil ou du bureau, qui sont des instances où le temps est compté et où les débats parfois longs et justifiés ne permettent pas toujours de produire. Les groupes de travail thématiques sont essentiels et permettront aux vice-présidents de s'impliquer, dans leur catégorie respective.

M. GODEFROY remercie à nouveau les membres pour cette confiance accordée et résume son mandat en quelques mots : inciter l'ensemble des partenaires à rejoindre l'action du Parc, à la partager ; les accompagner et agir (agir collectivement entre membres et s'ouvrir à des experts, Il faut continuer à travailler dans ce sens.

b) Election des vice-présidents

M. FASQUEL explique les règles pour cette élection et donne la parole aux membres du conseil afin que les candidatures puissent être exprimées.

M. RAPIN, considérant qu'il est nécessaire de faire un rééquilibrage territorial pour la vice-présidence issue de la catégorie 1 « représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements », que le siège du Parc sera le Pas-de-Calais et que le Président est élu à Boulogne sur mer indique qu'il n'est pas candidat et qu'il propose la candidature de M. MAQUET député de la Somme. Ceci n'enlève en rien au soutien qu'il apporte au Parc en tant que parlementaire, que président du conseil de rivages du conservatoire du littoral, de conseiller régional mais aussi au titre d'une structure qui apportera toute son expertise sur l'observation du trait de côte : le réseau d'observation du littoral dans lequel la région Hauts de France vient de largement s'impliquer (gouvernance et participation financière).

M. le président demande s'il y a d'autres prises de parole pour cette catégorie, et pour les autres.

M. FLORIN, Associations de chasse maritime de la Somme, propose sa candidature pour la catégorie 3 ; rappelant qu'il représente une population conséquente (acteur incontournable) sur le littoral qui sait travailler en bonne intelligence avec l'ensemble des usagers, des élus, des professionnels, des scientifiques, ainsi que les associations de protection de l'environnement.

M. RUELLET, GEMEL, propose sa candidature pour la catégorie 4. Il souhaite que ce nouveau mandat soit une continuité du précédent, que l'on travaille notamment sur un meilleur suivi des préconisations établies dans le cadre des avis.

M. VIERA, CRPMEM des Hauts de France, propose sa candidature pour la catégorie 2 au regard de l'importance du monde de la pêche au sein du Parc, et pour continuer à travailler en bonne intelligence avec l'ensemble des acteurs.

M. le président, prend acte de ces candidatures et demande s'il y en a d'autres. Il rappelle que le règlement intérieur permet de voter rapidement par main levée ; il demande donc si quelqu'un souhaite le vote à bulletin secret.

M. THIERY, Picardie Nature, prend la parole et souhaite privilégier le vote à bulletin secret, pour éviter toute tension ou autre.

M. le président fait procéder aux opérations de vote à bulletin secret (1 seul candidat par catégorie).

Sont élus comme vice-présidents (vote à bulletin secret) :

Décision

- M. MAQUET (catégorie 1) → 42 voix « Pour » / 6 bulletins « blanc »
 - M. VIERA (catégorie 2) → 47 voix « Pour » / 1 bulletin « blanc »
 - M. FLORIN (catégorie 3) → 37 voix « Pour » / 9 bulletins « blanc » (et 2 voix pour Mme RICHARD)
 - M. RUELLET (catégorie 4) → 43 voix « Pour » / 5 bulletins « blanc »
-

M. MAQUET, représentant du syndicat mixte de la baie de Somme et du grand littoral picard, remercie les membres pour cette vice-présidence, ainsi que M. RAPIN de l'avoir proposé à ce poste et pour les propos tenus à son égard. Il considère qu'un rééquilibrage est nécessaire, ne serait que dans l'implication de la côte picarde dans la saisine des avis. Il salue le retour de l'avis conforme, suite à l'arbitrage du gouvernement, même si le périmètre est un peu modifié. Il considère que ça permettra au conseil de travailler dans de bonnes conditions pour l'application du plan de gestion. Il rappelle que le plan de gestion a été validé après de nombreux échanges pour trouver les bons compromis et qu'il est important de mettre en œuvre cette feuille de route sur laquelle il s'investira aux côtés du président.

Les vice-présidents sont invités à prendre place à la tribune, avec le président.

c) Election des membres du bureau

M. FASQUEL, avant d'énoncer les règles pour cette élection, rappelle que le bureau est composé (y compris le président et les vice-présidents), selon les catégories de :

- 3 membres de la catégorie 1, « représentants des collectivités territoriales »,
- 5 membres de la catégorie 2, « organisations professionnelles »,
- 2 membres de la catégorie 3, « usagers »,
- 3 membres élus de la catégorie 4, « parc naturel régional, aire marine protégée, associations de protection de l'environnement et personnalités qualifiées »,
- 1 membre de la catégorie 5 « services de l'Etat ».
-

Il annonce les candidatures préalablement reçues : Mme PAPORE et Mme LETTRY.

M. le président sollicite les membres voulant faire acte de candidature.

M. FASQUEL précise que seuls les titulaires peuvent candidater et énonce le récapitulatif des candidatures.

catégorie 1 :

(1 siège restant)

- M. RAPIN, Région Hauts de France
-

catégorie 2 : (4 sièges restants)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. COQUET, CRPMEN Normandie ▪ Mme RONCIN, FROM Nord ▪ M. CUVILLIER, CRC Normandie mer du Nord ▪ Mme PAPORE, UNICEM ▪ Mme LETTRY, SER
catégorie 3 : (1 siège restant)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme RICHARD, FFESSM
catégorie 4 : (2 sièges restants)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. BOURGAIN, CMNF ▪ M. HERNANDEZ, Picardie Nature (proposé par son suppléant, M. THIERY)

Décision	<p>Sont élus comme membres du bureau (vote à main levée, sauf catégorie 2):</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Catégorie 1 : M. RAPIN (8 voix « pour » / 8 votants) ▪ Catégorie 2 : M. COQUET (13 voix « pour »), M. CUVILLIER (12 voix « pour »), Mmes RONCIN et PAPORE (12 voix « pour » chacune) → vote à bulletin secret_13 votants) ▪ Catégorie 3 : Mme RICHARD (5 voix « pour » / 5 votants) ▪ Catégorie 4 : MM. BOURGAIN et HERNANDEZ (12 voix « pour » / &12 votants)
-----------------	--

4. Fonctionnement du Parc naturel marin et rôle des instances (conseil de gestion et bureau)

M. FASQUEL fait un point sur le fonctionnement du Parc, et le rôle du conseil de gestion, notamment pour les nouveaux membres et rappelle les textes qui en cadrent l'action du Parc :

- Décret de création du 11 décembre 2012 qui définit les 3 piliers d'un parc :
 - Le périmètre,
 - La composition du conseil de gestion → 60 membres,
 - Les 8 orientations de gestion définies dans le plan de gestion (déclinées ensuite en finalités et sous-finalités):
 - ✓ Protéger les écosystèmes et le patrimoine naturel marin,
 - ✓ Mieux connaître le milieu marin et partager cette connaissance,
 - ✓ Contribuer au bon état écologique des eaux marines,
 - ✓ Coordonner de manière partenariale la gestion des espaces protégés en mer ou contigus à la mer,
 - ✓ Contribuer à préserver les valeurs et biens culturels liés à la mer et à l'originalité des estuaires, aux pratiques et savoir-faire traditionnels,
 - ✓ Développer de manière durable les différentes pêches, activités essentielles à l'économie locale,
 - ✓ Développer de manière durable les activités économiques actuelles (le tourisme, les sports et loisirs en mer, ...) ou futures, en restant ouvert à l'innovation et à de nouveaux usages,
 - ✓ Coopérer avec les pays voisins pour la protection et la gestion d'un espace marin commun.
- Rôle du conseil de gestion :
 - Elaborer le plan de gestion (feuille de route à 15 ans), définir les programmes d'actions annuels et en assurer le suivi,
 - Se prononcer sur les projets qui pourraient impacter le Parc :
 - ✓ se faire communiquer tout projet susceptible d'avoir des effets notables sur le milieu marin,
 - ✓ émettre des avis simples et / ou conformes.
 - Se prononcer sur la base d'une expertise (réalisée par l'équipe technique du Parc) qui prend en compte 2 enjeux principaux:
 - ✓ Impacts / effets notables sur le milieu marin,
 - ✓ Compatibilité avec le plan de gestion.
 - Décider des appuis techniques et financiers,
 - Proposer toute mesure nécessaire à la protection et à la gestion durable du Parc.
- Rôle du bureau du conseil de gestion :
 - Constitué de 14 membres élus,
 - Compétences du bureau :
 - ✓ Préparer les travaux, suivre l'exécution des décisions du conseil de gestion et exercer les attributions que celui-ci lui a déléguées.

- ✓ Le président du conseil de gestion présente à chaque séance du conseil de gestion un compte rendu de l'activité du bureau,
- ✓ Emettre des avis simples par délégation du conseil de gestion,
- ✓ Sélectionner les candidats qui bénéficient d'un concours financier dans le cadre d'appels à projets (→subventions), dont les critères et modalités ont été fixées par le conseil de gestion.

Un débat d'engage entre M. WARD et M. le président sur la composition du conseil de gestion.

M. le président rappelle que la composition du conseil est issue d'un consensus et il est important de préciser que sans celui-ci, le Parc n'existerait pas. Chacun apporte sa touche environnementale. Même si ce conseil a été décrit comme « un parc à croissance bleue » à travers son plan de gestion, la volonté était d'associer en permanence dans chaque axe et / ou finalité, le souci environnemental et la problématique économique. Au vue des activités et des demandes de certains collègues, le rééquilibrage se fera naturellement ; une approche intégrée dans la logique du développement durable permettra de répondre aux attentes des membres, dans la stratégie et le programmes d'actions au cours des prochaines années.

M. WARD répond que ce n'est pas tant la composition des différents collègues qu'il remet en question ; il souhaite véritablement que chacun d'entre eux agissent pour atteindre les différents objectifs du plan de gestion, dans l'intérêt général et non dans des intérêts catégoriels ou chacun défend ses intérêts. Il estime que les représentants des associations de défense de l'environnement sont les seuls membres du conseil à travailler uniquement pour l'application du plan de gestion dans l'intérêt général.

M. le président explique que toutes les approches environnementales pourront être débattues lors des groupes de travail. Chaque collègue garde sa liberté d'expression et sa vision des choses, mais il ne comprend pas que puisse être dit que les autres collègues ne prennent pas en compte l'aspect environnemental. Il rappelle que les décisions prises par le conseil sont collectives, ni partisans ni orientées. La seule chose que l'on puisse regretter, c'est que le conseil n'ai pas été suivi pour son avis sur le dossier éolien. Il pense que chacun ici a le sens du collectif et de l'intérêt général qui n'est pas le monopole d'un des collègues.

M. FASQUEL explique, à travers deux schémas la manière dont fonctionne le Parc : une action globale à travers des projets intégrés.

- Volet central de la connaissance dans un Parc,
- Volets expertise et sensibilisation,
- Volets protection & police Volet soutien économique, tendre vers plus de durabilité,
- Volet intervention : le Parc doit faire de la gestion, de la restauration.

Il rappelle que le Parc est un outil récent, que le plan de gestion a été voté en décembre 2015, et que l'équipe Opérations vient juste d'être recrutée.

Il faudra encore du temps et d'avantages de moyens humains dans l'équipe opérations pour atteindre les nombreuses orientations et finalités du plan de gestion.

M. le président complète ces propos sur le besoin vital d'une équipe opérations beaucoup plus étoffée pour appliquer le plan de gestion. Il estime qu'il faudra aller chercher les moyens auprès de l'Agence française pour la biodiversité et le ministère de tutelle. Un accord consensuel, entre les présidents de parcs, existe afin de faire valoir que les moyens aujourd'hui alloués sont insuffisants.

M. FASQUEL fait un rappel sur la constitution de l'équipe du Parc : 11 ETP sous plafond et quelques CDD en fonction des projets (notamment un poste dans le cadre du projet LIFE MARHA sur la gestion des zones Natura 2000) pour 5 ans.

Sur l'évolution fonctionnelle du Parc, il souhaite :

- ➔ Pérenniser la Journée du Parc qui permet de présenter le bilan de l'année passée, de valoriser les projets portés avec les partenaires locaux et d'échanger sur les projets à intégrer dans le programme d'actions de l'année n+1.
- ➔ Mettre en place des groupes de travail pour faciliter et officialiser les échanges techniques plus approfondis. Pour le moment trois groupes thématiques seront mis en place : pêche professionnelle, qualité de l'eau et patrimoine naturel. Ces groupes de travail thématiques feront l'objet de comptes rendus et un bilan annuel sera présenté au conseil de gestion. L'objectif est que ces groupes soient constitués de techniciens en format restreint qui pourront s'ouvrir à des experts extérieurs en fonction des sujets. Des réunions transversales entre groupes de travail seront possibles selon les besoins des problématiques abordées.

- Evaluer le fonctionnement des instances (conseil de gestion et bureau). Lors du dernier conseil de gestion de l'année, une fiche d'évaluation devra être complétée par les membres afin de mieux prendre en compte leurs idées et leurs attentes et le cas échéant faire évoluer le déroulement des instances
- Engager le travail préparatoire pour le pilotage des sites Natura 2000 majoritairement marins : écriture ou mise à jour des DOCOB intégrés au plan de gestion, élaboration des analyses de risques de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche maritime professionnelle, doctrine de saisine pendant la phase d'élaboration de ces analyses...
- Développer et contractualiser les partenariats avec des acteurs locaux.
- Pérenniser les appels à projets (subventions) qui participent à la déclinaison et à la mise en œuvre du plan de gestion.

M. MAQUET revient sur la journée du Parc, qui avait eu lieu à Berck en 2017 ; il souhaite que celle-ci se déroule également dans la Somme, ou que peut-être faudrait-il la doubler afin que les acteurs locaux soient davantage sensibilisés ?

5. Information sur le rétablissement de l'avis conforme dans les parcs

M. FASQUEL, en quelques mots, revient sur l'évolution de l'avis conforme. Suite à un entretien entre ministre et les présidents des conseils de gestion des parcs, en janvier 2018, le décret n° 2018-565 a été publié le 02 juillet et liste les attributions du conseil de gestion : « 6° Il [le conseil de gestion] se prononce sur les demandes d'autorisations d'activités mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 334-5, dans les conditions fixées par cet alinéa, à l'exclusion de celles concernant des projets relevant du I de l'article L. 121-8 ».

Les conseils de gestion, sur délégation du conseil d'administration (CA) de l'AFB, retrouvent la possibilité d'exprimer des avis conformes sur l'ensemble des procédures mais de manière encadrée avec des seuils.

Les projets qui relèveront de l'article L. 121-8 et qui seront soumis la commission nationale du débat public seront soumis à l'avis conforme du conseil d'administration de l'AFB.

En pratique, tous les projets susceptibles d'avoir des effets notables sur le milieu marin et en dessous de ces seuils listés ci dessous seront soumis à l'avis conforme du conseil de gestion :

- ✓ Un seuil de 300 millions d'€ pour les équipements (ou > à 40 kms de long) → aménagement au sens large (ligne ferroviaire, routes, voies navigables) ;
- ✓ Un seuil de 150 millions d'€ (ou > à 200 hectares) pour les projets portuaires.
- ✓ Un seuil de 100 millions € pour les projets d'aéroports.
- ✓ Un seuil technique : diamètre supérieur ou égal à 600 millimètres et de longueur supérieure à 200 kilomètres (canalisations de transport de gaz, produits chimiques, ...).
- ✓ Un seuil « Coût des projets » (bâtiments, infrastructures, équipements > à 300 M €) pour des équipements culturels, sportifs, scientifiques ou industriels.

M. GAMAIN, représentant des pêcheurs professionnels des Hauts de France, souhaite savoir ce que le Parc défend vis-à-vis de l'Etat, qui ne prend pas en considération l'avis de ce parc ?

M. le président répond que tout projet concernant le périmètre du Parc sera soumis au vote du conseil de gestion, quel que soit les seuils aujourd'hui fixés. Même si on a vu, à nos dépens, que l'AFB peut prendre une décision à l'encontre du Parc, mais dans le cadre précis de la transition énergétique, l'AFB reste cependant un verrou pour tout projet démesuré sur le littoral. Le seuil de 300 millions d'€, qui peut apparaître aux membres comme un problème vis-à-vis de certaines décisions que pourrait prendre l'Etat, offre une garantie à la structure Parc pour faire ce que l'on souhaite voir sur le périmètre.

M. LEMAIRE, Commissaire du gouvernement, dans le contexte précédemment vécu, intervient et explique qu'il comprend la question de M. GAMAIN. Il pense qu'il est normal de se demander comment le Parc pourra faire valoir sa parole sur des projets d'envergure qui émergeraient. Il explique que la volonté du ministère est de clarifier les choses concernant l'avis conforme en prenant en compte les difficultés rencontrées sur le dossier éolien de Dieppe Le Tréport. Il était nécessaire d'avoir des règles du jeu claires et toutes les parties, y compris l'Etat, doivent les suivre.

M. MAQUET réagit au retour de l'avis conforme et au seuil de 300 millions d'€. Il explique que ce seuil n'aurait pas changé la problématique sur le dossier éolien. Il poursuit en estimant qu'il faut aussi ouvrir le débat et un certain nombre de choses ont évolué. Désormais le périmètre sera soumis au débat public, et non plus le projet en globalité.

M. MEIRLAND demande une précision concernant les lignes électriques : cela concerne-t-il les câbles sous-marins ?

M. FASQUEL confirme que cela ne concerne pas les câbles sous-marins, uniquement les lignes « aériennes ».

6. Validation du rapport d'activités 2017

M. FASQUEL précise que le code de l'environnement demande que le conseil de gestion valide le rapport d'activités, avant la validation du CA de l'AFB. Dans le contexte d'une gouvernance active (5 conseils de gestion et 5 bureaux, en lien avec le projet éolien DLT), il faut le bilan des actions 2017 :

- Organisation de la 1^{ère} journée du Parc (juin 2017_ 90 à 100 participants) en remplacement de l'instance d'information du Parc (2IP) → à pérenniser pour un travail plus en amont avec les acteurs locaux ;
- 112 avis rendus par le Parc (85 avis techniques dont l'avis sur le projet éolien en mer de Dieppe Le Tréport), ou par le conseil de gestion (26 avis simples avec parfois des recommandations / 1 conforme) ;
→ Nécessité d'être associé le plus en amont possible avec les collectivités (nouveaux projets à venir en 2019 liés aux PAPI, à la GEMAPI) et avec les services de l'Etat (DDTM, DREAL, ..) :
 - ✓ 26 demandes d'avis portaient sur des projets d'aménagement, de gestion du trait de côte ou des projets industriels,
 - ✓ 2 demandes d'avis relatifs à des concours de pêche,
 - ✓ 84 demandes d'avis pour des manifestations sportives ou de loisir
- Fonctionnement interne Parc :
 - ✓ Arrivée du chef d'unité au sein de l'équipe « opérations » (rejoint au 1^{er} trimestre 2018 par 2 agents techniques),
 - ✓ Point sur le déménagement du siège (site ARENA à Saint Etienne au Mont),
 - ✓ Budget alloué par l'AFB pour la mise en œuvre du programme d'actions d'environ 660 000 € (+ 15% en 2018).

M. GAMAIN s'étonne de n'avoir vu aucun agent de terrain, en 2017, lors des contrôles effectués par les gardes jurés du CRPMEM Hauts de France ; il constate également l'absence ou la détérioration de certains panneaux relatifs à la pratique de la pêche à pied, notamment pour les touristes ; les pêcheurs à pied professionnels étant avertis par leurs comités (dates d'ouverture / fermeture).

M. FASQUEL lui explique que 2 des 3 agents de terrain ne sont arrivés qu'au cours du 1^{er} trimestre 2018 (le 1^{er} étant arrivé en septembre 2017), et qu'ils étaient en cours de formation pour être assermentés (police, moyen nautique, ...). Des actions de police pourront être menées dans les prochains mois en commun avec les services de contrôle de l'Etat ou avec les gardes jurés du CRPMEM. Néanmoins le faible effectif actuel de l'équipe devra conduire à faire des choix en matière de police (en moyenne 20% du temps de l'équipe sera consacré à la police) car l'équipe devra aussi consacrer une partie de son temps à l'observation, le recueil de données et à la sensibilisation.

Concernant les panneaux (mis dans le cadre du LIFE PAP), l'équipe opérations a repris le dossier et reprend contact avec les collectivités concernées pour faire l'état des lieux (contraintes juridiques des sites protégés, panneaux cassés ou mal placés, ..). Tous les accès à la mer pour la pêche à pied n'avaient pas été ciblés. L'objectif est de combler ce manque et d'installer des panneaux sur tous les sites.

Il explique que les informations relatives aux ouvertures et fermetures des gisements sont désormais sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais. La promotion de cette information sera faite dans les prochains mois sur les réglettes PAP ou les flyers à diffuser.

M. HERNANDEZ, représentant de Picardie Nature, demande si les offices de tourisme sont des relais pour ce type d'information relatif à la réglementation encadrant la pêche à pied de loisir ?

M. FASQUEL explique que les offices de tourisme, qui en ont fait la demande, reçoivent de la documentation (flyers, réglettes, ..), afin de renseigner au mieux les touristes sur la pêche à pied de loisir.

M. WARD s'interroge sur la gestion stratégique de l'évolution du trait de côte. Un organisme existe-t-il, afin de coordonner toutes les actions de la façade ? Quel est le niveau de participation du Parc dans cette stratégie ?

M. FASQUEL répond qu'existe le Réseau d'Observation du Littoral Normand Picard (ROLNP), qui désormais se nomme « Réseau d'Observation du Littoral » (ROL) dont l'objectif va être de suivre à l'échelle de la façade l'évolution du trait de côte. Le Parc participe au financement des relevés LIDAR (à hauteur de 50 000 €).

M. WARD cite l'exemple de la région Aquitaine qui vient de faire un gros travail sur son littoral, notamment sur le suivi du cordon dunaire... Cette stratégie lui paraît essentielle. Le recueil de données est nécessaire, mais n'est-il pas envisagé une stratégie plus globale de la façade Manche mer du Nord ? Comment le Parc peut-il s'intégrer dans cela ?

M. RUELLET, membre du conseil scientifique du ROL, explique que le Parc sera intégré dans la stratégie. Les données, notamment du périmètre du Parc, sont déjà en partie disponibles et le seront intégralement dès avril 2019 (→ consultables et utilisables par tous gratuitement).

M. FASQUEL précise que le Parc accompagne les collectivités dans la connaissance et la prise en compte des aspects environnementaux, notamment via les PAPI ou des projets plus locaux (rechargement de plages, ..).

M. BOURGAIN, CMNF, rebondit sur le sujet du rechargement de plage qui a eu lieu à Merlimont et demande si celui-ci s'inscrit dans cette gestion globale du trait de côte, à l'échelle de la façade ?

M. FASQUEL explique qu'un avis du Parc a été rendu mais la stratégie relève des PAPI, donc des collectivités. Chacun son rôle ; celui du Parc étant de rendre des avis et d'accompagner les collectivités pour trouver les meilleures pratiques.

M. VIERA intervient pour demander d'avantage de communication et de restitution des projets menés par l'équipe, auprès du conseil. Il cite l'exemple de l'étude portant sur « l'évaluation du rôle des zones intertidales ». Il fera part des remarques de détail sur le projet de rapport d'activités.

Il poursuit en expliquant que le CRPMEM est très impliqué sur la réalisation des analyses risques pêche (point 2.5.6), notamment sur les habitats 100 % marins (moins sur les habitats intertidaux où il y a de l'activité de pêche car cela n'est pas repris dans la convention entre l'AFB et le CRPMEM).

Il réitère le besoin de groupes de travail thématiques et une meilleure communication (restitution) sur les projets portés par le Parc. Il est important que les membres du conseil sachent vraiment ce qui est fait, et où en sont les projets.

M. FASQUEL confirme la nécessité de valoriser ces travaux et précise que les groupes de travail permettront d'échanger par thème, ou de manière transversale, afin que les membres du conseil s'approprient davantage les travaux en cours.

Il demande à M. VIERA de lui envoyer le détail des remarques faites, afin de les prendre en compte et demande si d'autres membres souhaitent intervenir.

M. MEIRLAND revient sur la forme du rapport et souhaite que soient intégrés des chiffres clés (tableaux, indicateurs, ...). Il cite l'exemple du système d'information des activités de pêche de loisir (point 2.5.4).

Concernant le besoin de communication il revient sur la dépose du parking Delesalle, le parc a été averti mais n'a rien communiqué au CRPMEM, alors que les pêcheurs en étaient les usagers principaux.

D'un point de vue opérationnel, il revient également sur l'étude des moulières (point 2.2.2) dont les chiffres n'ont toujours pas été présentés. Il serait intéressant, lors des commissions d'ouverture des gisements de moules, que le Parc puisse justifier des évaluations faites en 2017 sur les tonnages sur tels ou tels secteurs et selon les périodes.

Il rappelle l'importance des données produites par le Parc et qu'il est important de se servir des connaissances acquises dans le cadre de ces études pour les transférer à d'autres opérateurs et aux partenaires du Parc, qui en ont besoin.

M. FASQUEL, directeur délégué, estime que ces remarques sont pertinentes mais que l'objectif de ce rapport d'activités est de rester concis. L'idée de mettre quelques chiffres clés est intéressante, pourquoi pas un encart de quelques éléments. Ces idées relatives à la mise en forme du document seront reprises pour la prochaine version.

M. RUELLET rejoint le sentiment de M. MEIRLAND sur les rapports produits par le Parc mais jamais portés à connaissance du conseil de gestion. Il est également dommageable de ne pouvoir les mettre en ligne et de ne pas les mettre à disposition des professionnels (ex. de l'étude moulières).

M. FASQUEL explique qu'un projet de refonte globale des sites internet des Parcs naturels marins va s'engager en 2019. La nouvelle architecture du site internet permettra de cibler le grand public (approche ludique et pédagogique centrée notamment sur le public en tant qu'utilisateur du parc) tout en mettant à disposition des membres du conseil de gestion, via un code d'accès, les études et rapports produits ou commandés par le Parc.

Mme POUPART, Autorité portuaire de Boulogne, approuve pleinement les remarques formulées sur le besoin de disposer des rapports et actions engagés par le Parc. Elle souhaiterait, notamment sur le fonctionnement global du Parc, pouvoir disposer d'un point financier plus détaillé par axe stratégique d'intervention ; afin de savoir ou ont été mises les priorités de financement, en terme d'actions, selon les axes et les années.

Elle souhaite également savoir quelles sont les ressources financières du Parc et quel est le delta entre le 1,5 million d'€ et les quasi 700 000 € de l'AFB ?

M. FASQUEL précise que le budget est construit en fonction des actions qu'il est transmis chaque année (actions prévues, engagements pluriannuels). Pour le moment, la seule ressource est le budget alloué par l'AFB : 1,5 million d'€ est le chiffre correspondant au fonctionnement global : salaires, charges, loyers, assurances dont 660 000 € sont dédiés financement du programme d'actions de l'année (études, subventions, ...).

M. EVERARD, GDEAM, revient sur les avis émis et demande s'ils sont mis en ligne ?

M. FASQUEL répond que oui tous les avis du conseil de gestion et du bureau sont publiés sur le recueil des actes administratifs (rubrique sur le site internet de l'AFB).

M. le président soumet le rapport d'activités au vote du conseil.

Décision

Rapport d'activité approuvé à l'unanimité

7. Programme d'actions 2018 : focus sur 3 projets

M. FASQUEL présente le programme d'actions 2018 (le programme d'actions prévisionnel avait été présenté au conseil de décembre 2017) et précise que, réglementairement, le conseil de gestion n'a pas besoin de l'approuver. Il propose de présente 3 des projets du programme d'actions.

a) Aires marines éducatives

- Labellisation des 8 AME inscrites sur l'année scolaire 2017-2018,
- Reconnaissance au niveau national de la grande qualité des dossiers de labellisation,
- Bilan enthousiaste des enfants, enseignants et référents techniques,
- « Prix de l'éducation citoyenne » remis à deux écoles pour leur AME, par l'Ordre national du Mérite,
- Toutes les écoles engagées poursuivent le projet à la rentrée 2018-2019 & poursuite du déploiement des aires marines éducatives: 5 nouvelles AME pressenties,
- Journée d'échanges et de découverte organisée par le Parc et Nausicaa (08 juin) des 8 écoles.

M. BAILLET, Communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre, remercie le Parc d'avoir fait perdurer ce projet qui met les enfants à l'honneur en matière d'éducation à l'environnement, ainsi que les partenaires, comme le SMBSGLP qui s'est fortement engagé dans ce projet (via le parc du Marquenterre). Cela a permis aux enfants de découvrir l'environnement dans lequel ils vivent et d'y être sensibilisé (comme par exemple sur la problématique des déchets rejetés sur l'estran).

b) Bilan 2017-2018 du projet EDUCMER :

Ce programme de formations cible les encadrants d'activités sportives en mer et sur l'estran (en partenariat avec la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale). Ce programme est assuré par un prestataire spécialisé à la fois dans les sports de nature et dans l'éducation à l'environnement sur 3 thématiques :

- Le milieu naturel marin du Parc naturel marin et ses enjeux (écosystème, biodiversité, patrimoines, diversité des acteurs et usagers du territoire,...) ;
- Les matériels, pratiques et comportements à incidences notables sur l'environnement ;
- Les moyens à mettre en œuvre pour transmettre ces connaissances aux publics encadrés.
 - ➔ 17 structures (clubs, fédérations, associations, structures professionnelles,...) et 45 personnes ont bénéficié de cette formation répartie sur 5 sessions.
 - ➔ Parallèlement à la formation, une plaquette de sensibilisation à destination des sportifs a été éditée.
 - ➔ Le contenu et la forme de ces journées de formation et de sensibilisation ont été très appréciés par les participants.

Certaines structures ont manifesté le souhait d'aller plus loin et de bénéficier d'un accompagnement (en 2018 et 2019) par le Parc pour la mise en place d'« animations nature » adaptées à leurs publics et leurs sites de pratique.

Une reconduction a ainsi été programmée pour 2018 :

- Prolongation du dispositif initial de formation,
- Accompagnement de structures volontaires pour la conception de sorties intégrant un important volet « nature »,
- Appui à la DRJSCS pour la mise en place d'une formation destinée aux organisateurs d'accueils collectifs de mineurs (→ 20 animateurs et directeurs permanents issus de structures organisatrices d'ACM des 5 départements ont participé au stage des 17 et 18 mai 2018, à Merlimont et au Touquet).

c) *Evaluation du rôle des zones intertidales (estrans sableux) pour les poissons et le renouvellement des populations (zones de nourriceries)*

Le Parc présente les objectifs de ce travail (le plan de gestion prévoit que le Parc doit disposer d'une évaluation initiale de l'état de conservation des populations et des zones de renouvellement des populations avant de mettre en place toute action de préservation).

M. AMARA, personnalité qualifiée au titre de la connaissance halieutique et des milieux marins et représentant de ULCO, explique la méthodologie et les premiers résultats :

- Convention avec l'ULCO → Contrat de recherche et développement (2017-2018) dont les objectifs sont :
 - Evaluer le rôle des zones côtières peu profondes pour les poissons et le renouvellement des populations,
 - Prioriser l'importance de chaque zone,
 - Suivre le recensement au niveau de l'estran et de l'ichtyofaune sur le littoral du PNM.
- 1^{ère} phase du suivi présentée aujourd'hui → un suivi similaire aura lieu en 2019 au niveau des estuaires.
- Cette étude permettra de :
 - Faire un inventaire de l'ichtyofaune des estrans sableux → composition et répartition spatio-temporelles (qualitative et quantitative),
 - Cartographier les zones intertidales à enjeux,
 - Etudier l'influence des facteurs environnementaux (biotique et abiotique) structurant la dynamique et les assemblages de poissons,
 - Evaluer la fonctionnalité écologique (frayère, nourricerie) des estrans et leur importance dans le renouvellement des populations-halieutiques.

En complément, sont également évaluées les pressions pour chaque zone, ce qui permettra d'influer sur ce qui met à mal ces zones de renouvellement.

M. WARD insiste sur l'intérêt de cette étude sur la connaissance du rôle des estrans et de leurs richesses. Il souhaite savoir quand seront publiés les résultats.

M. AMARA précise qu'il faudra attendre la fin de l'étude, pour avoir 2 années de suivi. Les résultats seront publiés dans le 1^{er} semestre 2019.

M. MEIRLAND a deux questions : pourquoi le site d'Audresselles (hors du Parc) et comment vont être intégrées les données issues de DEPRESS ?

M. AMARA explique que les données de pressions vont être intégrées dans une analyse globale, voir quelle est la part de telle ou telle pression, de l'environnement naturel afin de pouvoir expliquer les différences observées dans les suivis terrain.

M. EVERARD demande si ces 1^{ers} résultats ont été mis à profit dans le cadre de l'instruction du rechargement de plage de Merlimont.

M. le président explique que l'étude est en cours, donc non les résultats préliminaires n'ont pas encore été inclus dans les demandes d'avis. C'est un élément de connaissance qui sera utilisé lorsque les résultats finaux seront publiés.

M. EVERARD précise que ces résultats auraient été forts utiles lors de l'enquête publique sur le sujet Ecoplage à Merlimont, il y a quelques années ; enquête pour qui l'estran n'avait aucun intérêt au niveau environnemental.

M. HERNANDEZ souhaite savoir comment les prélèvements ont été effectués, au regard du marnage sur le littoral : contexte de marée montante, mi-haute, marée descendante ; sachant qu'à mi-marée, l'estran est susceptible d'héberger d'autres espèces ? Il demande également s'il est envisageable de faire ces prélèvements depuis une embarcation, car l'intégralité de la hauteur d'eau n'est pas traitée.

M. AMARA explique que le choix a été fait de réaliser une stratégie d'échantillonnages sur la partie médiane de l'estran, 3 heures après la pleine mer (c'est-à-dire mi-haute en marée descendante) ; les paramètres étant identiques d'un site à l'autre.

L'embarcation pourrait être envisagée mais cela alourdit d'autant plus l'étude (logistique, analyse, ...) et le pas de temps donné pour celle-ci.

Mme JOGUET, FROM Nord, émet quelques remarques :

- « L'intitulé de l'étude parlait de nourriceries et de frayères, est-on bien uniquement sur des zones de nourriceries, sur la zone intertidale ?
- Y'a-t-il une étude sur la qualité de l'eau et sur la turbidité (lien avec les paramètres environnementaux évoqués) et existe-t-il un lien entre la turbidité et la présence des espèces ?
- Quel est l'objectif final de cette étude et que fera-t-on de ces nouvelles connaissances ? »

M. AMARA revient sur le terme de frayères, mais effectivement l'estran a avant tout un rôle de nourricerie. Pour la qualité de l'eau, ce sont des informations essentielles à inclure même si dans le cadre de cette étude, cela n'a pas été fait faute de temps. Il faudrait effectivement faire le lien avec les réseaux de surveillance et récupérer les données, afin de voir s'il y a un lien avec la qualité des eaux.

Mme GRUSELLE, chargée de mission pêche, explique que le but sera, une fois que les zones intertidales seront priorisées, d'analyser les différentes pressions (qualité de l'eau, activités de loisir, pêche...) afin de favoriser un renouvellement optimal des populations de juvéniles.

8. Questions diverses

M. EVERARD souhaite revenir sur l'une des orientations du plan de gestion, pour dire sa grande satisfaction sur la restauration du site « chemin Delesalle », à Groffliers. En 1995, les travaux avaient été réalisés sans étude d'impact ni enquête publique, alors qu'ils portaient atteinte à un espace remarquable littoral. Suite à la plainte du GDEAM, la dalle en béton n'avait pas été achevée mais est restée en l'état jusqu'à aujourd'hui. Il remercie le Parc d'avoir pu obtenir sa dépose.

M. MASSET, DDTM 62, intervient pour préciser que les services de l'Etat ont pris en charge les travaux pour restaurer cette partie de la baie d'Authie ; l'idée étant de supprimer toutes les « verrues » qui peuvent encore exister ailleurs sur le littoral. Ceci se fera en collaboration avec le Parc qui réalisera un suivi des travaux.

Mme DUHAMEL, Conservatoire botanique national de Bailleul, souhaite plus d'informations sur les travaux prévus sur les micro-mares et les labours à spartine. Quel est l'objectif de ce projet ? Un état initial est-il réalisé pour ces travaux ? Un suivi est-il prévu à moyen et long termes ?

M. FLORIN précise que l'association de chasse maritime, en collaboration avec le GEMEL, a réalisé un inventaire des zones concernées, situées en fond de baie de Somme (car il ne s'agit pas de modifier la géomorphologie de l'estran, mais de la respecter) : inventaire photographique à plusieurs périodes, positionnements GPS, cartographie. Le GEMEL va proposer d'ici peu un suivi scientifique.

L'étrépage ne pourra intervenir qu'après les grandes marées et après les périodes de nidification. Un nouveau calendrier sera proposé après la fermeture de la chasse au gibier d'eau (31 janvier 2019) : le fauchage dans un 1^{er} temps, puis l'étrépage dans un 2nd temps.

Il explique que l'objectif de ces travaux est d'éliminer le chiendent maritime, plante invasive qui a envahi le fond de la baie de Somme. L'avifaune (limicoles et canards) ne fréquente plus cette zone et la volonté est de rouvrir le milieu, de lui redonner ses fonctionnalités initiales (zone de nourrissage) en luttant contre cette plante invasive, sans pour autant en faire de nouvelles zones de chasse. Le fauchage permettra également le retour des ovins

M. RUELLET explique qu'auparavant il s'agissait d'expérimentation sur des petits sites pilotes. Aucun suivi n'existait et encore moins de publication relative à ce sujet.

Désormais, suite aux rencontres entre chasseurs et scientifiques, le besoin de suivis réguliers a été acté afin de connaître les résultats de ces actions sur le milieu : est-ce que l'on augmente la diversité végétale ? Est-ce que l'on attire à nouveau l'avifaune, de la microfaune en matière de biomasse, etc.

Concernant les travaux de labours à spartine, ceux-ci sont suivis annuellement en 2 temps :

- cartographie des zones à spartine afin que puissent être émises des préconisations aux pêcheurs,
- dépose d'une demande d'AOT pour les autoriser à réaliser les travaux. Dans le cadre de l'AOT, le GEMEL est chargé de vérifier ce qui a été réellement fait. De plus, depuis 2 ans, les tracteurs chargés des travaux sont équipés de GPS pour disposer à l'avance des traces

→ Cartographies avant et après chaque année.

Les rendus sont publics et sont disponibles sur le site du GEMEL.

Mme DUHAMEL demande si l'évolution de la sédimentation a été suivie.

M. RUELLET répond que non, pas dans ce cadre. Mais il existe des travaux universitaires, peu conséquents pour le moment, mais cela peut être une bonne idée que de suivre cette sédimentation sur la zone. En 2019, va avoir lieu une étude sur l'impact de ces labours sur l'enfouissement des graines de prés salés,

Le conseil de gestion est clos par M. GODEFROY, président du conseil de gestion.

Liste des membres présents

Représentants de l'Etat et établissements publics : 6/6

- M. Gaël VERPIOT, Commandant de la Zone maritime Manche mer du Nord
- M. Medhi BOUCHELACHEM, Direction interrégionale de la mer / Manche Est mer du Nord
- Mme Marie-Pierre ROUSSEAU, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts de France
- M. Philippe-André MASSET, DDTM 62 / DML
- Mme Sandrine DEROO, Délégation régionale Manche mer du Nord / Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- M. Ludovic LEMAIRE, Direction de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : 12/13

- M. Jean-François RAPIN, Région Hauts de France
- Mme Paulette JUILIEN-PEUVION, Région Hauts de France
- M. Pierre VOGT, Région Normandie
- Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Département du Pas-de-Calais
- M. Stéphane HAUSSOULIER, Département de la Somme
- M. Emmanuel MAQUET, Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
- M. Philippe CLABAUT, structures porteuses des SAGE
- M. Dominique GODEFROY, Communauté d'agglomération du Boulonnais
- M. Pierre-Georges DACHICOURT, Communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois
- M. Alain BAILLET, Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre
- M. Nicolas DUMONT, Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
- M. Michel DELEPINE, Communauté de communes des Villes Sœurs

Représentants des organisations représentatives des professionnels : 13/22

- M. Antony VIERA, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Hauts de France
- M. Auban AL JIBOURY, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie
- Mme Peggy SEILLIER, Représentante des pêcheurs professionnels / CRPM Hauts de France
- M. Samuel GAMAIN, Représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Hauts de France
- M. Antoine MEIRLAND, Représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Hauts de France
- Mme Morgane RICARD, Représentante des pêcheurs professionnels / CRPM Hauts de France
- M. Jean-Joseph DELABY, Représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Hauts de France
- Mme Manon JOGUET, FROM Nord
- Mme Clémence GARIGLIETTI-BRACHETTO, Comité régional conchylicole Normandie mer du Nord

- Mme Patricia POUPART, Autorité portuaire de Boulogne S/Mer
- M. Alain BAZILLE, Autorité portuaire du Tréport
- M. Jean-François BULTEAU, Extracteurs de granulats / UNICEM
- M. Julien LEMESRE, Armateurs de France

Représentants d'organisations d'usagers : 5/7

- M. Marcel NUTTENS, Fédération française représentative des pêcheurs plaisanciers
- M. André WIDHEM, Fédération française des ports de plaisance
- Mme Ingrid RICHARD, Fédération française des études et sports sous-marins
- M. Benjamin BIGOT, Association de chasse maritime du Pas-de-Calais
- M. Bernard FLORIN, Association de chasse maritime de la Somme

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, PNR, RNN et les personnalités qualifiées : 13/13

- M. Eric KRAEMER, Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées
- M. Kaddour-Jean DERRAR, PNR Cap & Marais d'Opale
- M. Bernard LEFEBVRE, Réserve naturelle nationale Baie de Somme
- Mme Françoise DUHAMEL, Conservatoire botanique national de Bailleul
- M. Thierry RUELLET, Groupe d'études des milieux marins estuariens et littoraux
- MM. Olivier HERNANDEZ (après-midi) et Patrick THIERY (matin), Picardie Nature
- M. Alain WARD, GON du Nord Pas-de-Calais
- M. Marc EVERARD, GDEAM / France nature environnement
- M. Jean-Luc BOURGAIN, Coordination mammologique du Nord de la France
- M. Jérôme BURIDANT, au titre des sciences humaines et sociales
- M. Patrick TRIPLET, au titre de la connaissance des oiseaux marins
- M. Rachid AMARA, au titre de la connaissance halieutique et des milieux marins
- Procuration de M. Philippe VALLETTE donnée à M. Dominique GODEFROY

Et

- M. Daniel FASQUELLE, pour le Pole Métropolitain de la Côte d'Opale
- M. Eric KRAEMER, Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées